

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 029-350/16/BM

**■ Attribution de subvention au profit de l'association Adie
MET 16/866/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique, premier opérateur de microcrédit en France et en Europe. Elle intervient depuis 1996 dans l'accompagnement et le financement des porteurs d'un projet d'entreprise en situation de précarité sur le département des Bouches du Rhône.

L'association cible les personnes qui ont un projet de réinsertion professionnelle et qui ne peuvent pas obtenir de financement bancaire pour le mettre en œuvre. Ce service s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux allocataires du RSA et aux travailleurs pauvres qui souhaitent soit :

- créer leur propre emploi via la création d'entreprise,
- trouver ou se maintenir dans un emploi en tant que salarié.

En 2015, plus d'une centaine de personnes résidant sur le Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Charleval, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues ont pris contact avec l'ADIE. Plus de la moitié des personnes soutenues sont allocataires d'un minima social.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, l'ex Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « Agglopoles Provence » a souhaité les années précédentes soutenir l'action de cette association.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Afin de favoriser le dispositif d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises, il conviendrait, au titre de l'année 2016, d'octroyer une subvention à l'association ADIE, d'un montant de 8 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 28 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 8 000 € à l'association ADIE pour l'année 2016.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'association ADIE.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY